

# CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Marché public de services, application du C.C.A.G – Fournitures courantes et services

## REALISATIONS GRAPHIQUES

Pouvoir adjudicateur qui engage le marché public :

Nord France Invest  
299, Boulevard de Leeds  
59777 EURALILLE  
Téléphone : 03.59.56.23.10

Marché à Procédure Adaptée en application des articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 à R.2123-6 du Code de la Commande Publique (CCP).

Référence du marché : MAPA2023-002

**DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :**

**MARDI 12 SEPTEMBRE 2023 à 12h00**

Financée par



Partenaire de



**L'AGENCE DE PROMOTION ECONOMIQUE DES HAUTS-DE-FRANCE  
THE INVESTMENT PROMOTION AGENCY FOR HAUTS-DE-FRANCE**

Espace International – 299, boulevard de Leeds – 59777 LILLE – France

Tél: 33 (0)3 59 56 23 00

Email: [nfinvest@nfinvest.fr](mailto:nfinvest@nfinvest.fr) – [www.nordfranceinvest.fr](http://www.nordfranceinvest.fr)

# SOMMAIRE

- ARTICLE 1. DISPOSITIONS GENERALES
- ARTICLE 2. DOCUMENTS CONTRACTUELS
- ARTICLE 3. CONTENU DE LA PRESTATION
- ARTICLE 4. CONDITIONS D'EXECUTION
- ARTICLE 5. MODALITES DE DETERMINATION DES PRIX
- ARTICLE 6. PENALITES
- ARTICLE 7. RESILIATION
- ARTICLE 8. ASSURANCE
- ARTICLE 9. SOUS TRAITANCE
- ARTICLE 10. REDRESSEMENT JUDICIAIRE ET LIQUIDATION JUDICIAIRE
- ARTICLE 11. MODALITES DE FACTURE ET DE PAIEMENT
- ARTICLE 12. ATTRIBUTION DE JURIDICTION
- ARTICLE 13. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

## ARTICLE 1. DISPOSITIONS GENERALES

### 1.1 OBJET

Le présent marché a pour objet de sélectionner le/les prestataire(s) assurant la création de contenus graphiques pour Nord France Invest.

### 1.2 MODE DE PASSATION

La consultation est passée par procédure adaptée simple en application des articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 à R.2123-6 du Code de la Commande Publique.

### 1.3 DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée d'un an (12 mois) renouvelable expressément trois (3) fois douze mois (12 mois).

Si le montant total des prestations commandées sur la durée totale du marché devait dépasser le seuil de procédure du marché à procédure adaptée, il serait mis fin sans délai à la collaboration entre l'adjudicateur et le prestataire. Une nouvelle mise en concurrence serait engagée à laquelle le prestataire pourrait se porter candidat.

### 1.4 ALOTISSEMENT

Le marché est alloti en 4 lots comme suit :

- Lot 1 : Direction Artistique
- Lot 2 : Création de contenus sur la base d'une charte graphique existante
- Lot 3 : Facilitation graphique
- Lot 4 : Photographie

### 1.5 MARCHE A BONS DE COMMANDE

Le marché s'exécutera à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum en valeur en application des articles L2125-1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique. Les prestations demandées seront émises au fur et à mesure des besoins du pouvoir adjudicateur. Le Règlement de Consultation accompagné du Cahier des Clauses Particulières constitue l'accord-cadre de sorte qu'il ne sera éventuellement pas nécessaire de conclure un nouvel accord entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire. Le montant engagé ne pourra dépasser les limites fixées par décret relatives aux marchés à procédure adaptée.

### 1.6 MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Le présent marché est financé par les fonds émanant de subventions attribuées à Nord France Invest.

Le paiement interviendra par virement bancaire ou prélèvement sous 30 jours à réception des factures complètes et conformes.

## ARTICLE 2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

### 2.1 PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité décroissante :

- Cahier des Clauses Particulières Administratives et Techniques valant Acte d'Engagement
- Attri1
- Bordereau de prix – annexe financière pour les différents lots
- Simulation financière selon projet pour le lot n°2
- Mémoire technique
- Règlement de la consultation
- Documents administratifs (DC1, DC2)

### PIECES CONTRACTUELLES POSTERIEURES A LA CONCLUSION DU MARCHE

Après sa conclusion, le marché est éventuellement modifié par :

- Accord cadre
- Avenants

Les pièces, si non jointes à la présente consultation, sont consultables et téléchargeable sur le site DAJ.fr.

#### **Pièces contractuelles générales :**

Le cahier des clauses administratives générales (CCAG-FCS) des marchés publics applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services.

## ARTICLE 3. CONTENU DE LA PRESTATION

### 3.1 CONTEXTE

Le présent marché a pour objet de sélectionner le/les prestataire(s) assurant la création de contenus graphiques pour Nord France Invest.

Nord France Invest réalise de manière ponctuelle des productions graphiques externalisées.

#### **Lot 1 : Direction Artistique :**

Nord France Invest est à la recherche d'un prestataire pouvant répondre à des besoins globaux de création d'identité graphique pour lui-même ou ses partenaires ou pour des opérations de communication spécifiques (ex : lancement de nouveaux événements ou nouvelles organisations).

#### **Lot 2 : Création de contenus sur la base d'une charte graphique existante :**

Nord France Invest est à la recherche d'un prestataire pouvant répondre à des besoins ponctuels de création de document dans le respect d'une charte graphique existante.

**Lot 3 : Facilitation graphique :**

Nord France Invest est à la recherche d'un prestataire pouvant répondre à des besoins ponctuels de création de dessins / illustrations originales et de prestations de facilitation graphique en live lors d'événements B2B.

**Lot 4 : Photographie :**

Nord France Invest est à la recherche d'un prestataire pouvant répondre à des besoins récurrents de prestation de photographie dans le cadre de recrutement de nouveaux collaborateurs pour des portraits, de couverture d'événements ou de reportages photos thématique en entreprise ou à l'extérieur.

**3.2 CONTENU DE LA PRESTATION****Lot 1 : Direction Artistique :**

- Création de logo
- Création du territoire de marque
- Identité visuelle
- Conception de caractères typographiques
- Création d'une charte graphique
- Création de supports de communication (carte de visite, kakémono, affichage ...)
- Sélection de photographies banque d'images
- Conception de gabarits

**Lot 2 : Création de contenus sur la base d'une charte graphique existante :**

- Infographie
- Plaquette commerciale
- Visuels réseaux sociaux
- Bannières web
- GIF
- Vidéo motion design
- Newsletter
- Carte
- ...

**Lot 3 : Facilitation graphique :**

- Création de dessins / illustrations originales (création illustrée)
- Réalisation de prestation de facilitation graphique en live (évènementiel)

**Lot 4 : Photographie :**

- Prises de vue au sol
- Portraits
- Couverture d'événements
- Prises de vue drone (en option)

### 3.3 EXECUTION DE LA PRESTATION

Le suivi du marché et les livrables attendus :

Un point sera effectué sur chaque projet lors de l'émission du bon de commande. Le délai d'exécution et livrables seront communiqués par le pouvoir adjudicateur au démarrage de chaque projet.

- Remise des livrables :

Les livrables sont transmis par mail et/ou par un logiciel d'envoi des fichiers volumineux au pouvoir adjudicateur.

## ARTICLE 4. CONDITIONS D'EXECUTION

### 4.1 LIVRAISONS

Les livraisons auront lieu principalement du lundi au vendredi. Le prestataire indiquera impérativement dans son offre son/ses jour(s) de fermeture.

Le prestataire devra assurer la livraison dans les délais et formes convenus sur la commande correspondante. Le bon de commande indiquera :

- la référence au marché MAPA2023-002
- la désignation de la prestation REALISATIONS GRAPHIQUES
- le mode et la date de livraison

### 4.2 ECHANGES

Les échanges et communications auront lieu principalement du lundi au vendredi. Le prestataire indiquera impérativement dans son offre son/ses jour(s) de fermeture.

Le prestataire devra assurer la diffusion des livrables dans les délais et formes convenus avec le pouvoir adjudicateur.

Le prestataire attribuera un ou des prestataires dédiés à la prestation et devra justifier de ses (leurs) compétence(s), cv(s). En cas d'indisponibilité de la personne dédiée dans l'exécution du contrat pour cause d'absence normale (congrés payés, repos hebdomadaire, repos journalier, ...), le prestataire devra pouvoir mettre à la disposition du pouvoir adjudicateur un personnel présentant les mêmes qualités professionnelles.

Il appartient au prestataire de s'assurer de la bonne réception des documents par le pouvoir adjudicateur.

Si le prestataire est dans l'impossibilité d'assurer toute ou partie des prestations qui lui sont confiées dans le délai imparti, il doit immédiatement en aviser le pouvoir adjudicateur.

La rupture de l'exécution du marché, à la faveur du prestataire, pour des raisons autres que la force majeure pourra entraîner des pénalités telles que prévues à l'article 6 du présent CCP.

#### 4.3 DEVELOPPEMENT DURABLE

Le candidat devra présenter une prestation tenant compte de notre démarche développement durable et notamment l'utilisation des matériaux et techniques. L'ensemble des matériaux sera dans la mesure du possible recyclables et valorisables. Les candidats peuvent proposer des produits issus de l'agriculture biologique (certifiés selon les labels en vigueur) qu'ils décriront dans leur offre (type de papier, encre, matériel électronique basse consommation, ...). Dans une démarche sociale, le pouvoir adjudicateur valorisera également dans le jugement des offres l'insertion professionnelle par l'apprentissage.

#### 4.4 CONFIDENTIALITE

Le titulaire s'engage à ne divulguer aucune information et/ou données confidentielles ou non concernant les activités de Nord France Invest ou de ses partenaires, dont il aurait eu connaissance pendant l'exécution des prestations. Cette clause s'applique pendant toute la durée du contrat et perdure après la fin de celui-ci quel qu'en soit le motif, et s'étend aux sous-traitants du titulaire. Ne sont pas considérées comme confidentielles, les informations faisant l'objet d'une publication au public.

#### 4.5 CONTROLE DE LA PRESTATION

Au moment de la livraison, un contrôle sera effectué par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'erreur qualitative le prestataire est tenu de rectifier sa livraison dans les plus brefs délais.

En cas de retard de livraison, le pouvoir adjudicateur pourra appliquer les pénalités prévues à l'article 6 du présent C.C.A.G.

### ARTICLE 5. MODALITES DE DETERMINATION DES PRIX

#### 5.1 CONTENU DES PRIX

Les prix du marché sont établis toutes taxes comprises et comprennent toutes les dépenses, charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les différents frais inhérents à ces prestations. Les prix s'entendent frais de livraison / déplacement, administratif inclus. Aucun surcoût de quel qu'ordre que ce soit ne sera accepté par le pouvoir adjudicateur. Le taux de TVA est celui en vigueur à la date du fait générateur de ce dernier.

L'annexe financière et le bordereau de prix devront faire état de la tarification appliquée en cas de dépassement des prestations initialement prévues au marché (catalogue des services et prestations proposées par le candidat) en euros (€).

#### 5.2 VARIATION DANS LES PRIX

Les prix du présent marché sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de remise des offres et ne pourront aucunement être ajustés à la hausse.

Si les conditions soumises au pouvoir adjudicateur par bon de commande sont considérées comme déraisonnables, celui-ci se réserve la possibilité de refuser le bon de commande et d'engager un avenant à la présente consultation ; libre au prestataire de déposer une nouvelle candidature / offre.

#### ARTICLE 6. PENALITES

Nord France Invest se réserve la possibilité, sans mise en demeure préalable, d'appliquer les pénalités suivantes :

- en cas d'insatisfaction quant à la qualité des prestations livrées : 10% sur le montant de la prestation.
- en cas de retard de livraison (de gravité suffisante) ayant engendré une perturbation dans l'organisation du service : 20% sur le montant de la prestation.

#### ARTICLE 7. RESILIATION

Après mise en demeure par lettre recommandée restée infructueuse pendant un délai de 15 jours, le marché pourra être résilié aux torts du titulaire, sans préjudice des dommages et intérêts pouvant être demandés au titulaire, si les prestations se révélaient insatisfaisantes ou non-conformes aux stipulations du marché (niveau de service, qualité de la mission et du service, retards répétitifs dans les livrables...).

Le pouvoir adjudicateur peut également résilier le marché, s'il y a lieu, pour un motif d'intérêt général. Le titulaire ne pourra alors se prévaloir d'aucune indemnité.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier les clauses du présent contrat en notifiant au prestataire en prenant en considération un préavis de trois (3) mois. Ces modifications ne seront valables que pour autant qu'elles soient acceptées par les deux parties. En tout état de cause, la proposition du prestataire devra contenir la possibilité de modifier le contrat, notamment en matière de réorganisation, changement d'axe de prospection, sans indemnité.

#### ARTICLE 8. ASSURANCE

Le titulaire doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers. Il doit justifier, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution de celui-ci, qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie. A tout moment durant l'exécution du marché le titulaire doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande.

## ARTICLE 9. SOUS TRAITANCE

Le titulaire du marché ne peut pas sous-traiter l'exécution de tout ou certaines parties de son marché. Le pouvoir adjudicateur ne s'acquittera du paiement d'aucune prestation effectuée par un sous-traitant.

## ARTICLE 10. REDRESSEMENT JUDICIAIRE ET LIQUIDATION JUDICIAIRE

En cas de redressement ou de liquidation judiciaire, le titulaire notifiera sans délai au pouvoir adjudicateur le jugement instituant cette procédure ; il en va de même de tout jugement ou de toute décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution du marché. En cas de redressement judiciaire, le pouvoir adjudicateur adressera à l'administrateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution du marché, dans des conditions permettant un bon déroulement de la prestation.

En cas de liquidation judiciaire, le pouvoir adjudicateur prononcera la résiliation du marché sauf si le jugement autorise expressément le maintien de l'activité de l'entreprise.

## ARTICLE 11. MODALITES DE FACTURE ET DE PAIEMENT

Le paiement interviendra par virement bancaire ou prélèvement 30 jours après la réception et validation de la facture complète et conforme aux prestations exécutées.

Une facturation trimestrielle serait souhaitée.

Chaque facture comprendra les mentions suivantes :

- La désignation du titulaire (N° Siret, n° TVA intracommunautaire, ...)
- La référence du marché MAPA2023-002
- Le(s) numéro(s) de bon(s) de commande pour les missions annexes
- Le service et/ou le site de livraison
- Le montant HT et TTC de la prestation exécutée, selon taux en vigueur.

A défaut de trouver ces renseignements sur les factures, ces dernières seront retournées pour rectification et le règlement ne pourra être effectué.

Le titulaire transmettra la/les facture(s) à/aux adresse(s) indiquée(s) sur le bon de commande.

## ARTICLE 12. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Si des difficultés surviennent à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent marché, le pouvoir adjudicateur et le titulaire auront recours à une médiation préalablement à

toute action judiciaire. En cas d'échec, le tribunal de droit commun est seul compétent. La juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Lille.

## ARTICLE 13. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

### 13.1 CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance du présent CCP-VAE et des pièces qui y sont mentionnées, et conformément à leurs clauses et stipulations, Je m'engage (nous nous engageons) sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies par le présent CCP et du CCAG – Fournitures courantes et services, en vigueur.

Je m'engage (ou j'engage le groupement dont je suis mandataire), sur la base de mon offre (ou de l'offre du groupement), exprimée en euros, réalisée sur la base des conditions économiques du mois M0 (mois de remise des offres).

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le règlement de la consultation, la lettre de consultation ou l'avis d'appel public à la concurrence.

Fait en un seul original

A .....

Le .....

Cachet et Signature\* de l'Entreprise  
précédé de la mention "lu et approuvé"

\*le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

## 13.2 ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La signature par le pouvoir adjudicateur sur les présentes CCP-VAE confirme l'acceptation par celui-ci de la proposition du candidat.

L'association Nord France Invest, représentée par son Directeur Général, Yann PITOLLET et son Président, Luc DOUBLET

A.....

Le.....

Cachet et signature du pouvoir adjudicateur acceptant l'offre du candidat :

(Représentant du Pouvoir Adjudicateur)